

Tribune du mois

PROPOSITIONS POUR LA RELANCE RAPIDE DE L'ÉCONOMIE APRES LA COVID-19



Mohamed LAHYANI
Expert-comptable diplômé à Paris. Commissaire aux comptes. Fondateur du cabinet Audit & Analyse Tanger www.audit-analyse.com Ancien responsable de mission dans un cabinet international d'audit à Paris. Responsable de consolidation dans un groupe américain. Auteur de nombreux ouvrages : Evaluation des sociétés - fusion - consolidation, comptabilité approfondie, Comptabilité des sociétés, Finance d'entreprise, Audit et contrôle interne, Audit fiscal, Audit comptable et financier, L'audit pour tous, Normes IFRS, Bien gérer les subventions, Pour le bon usage de l'argent public.

Ces propositions, véritables remontrances de terrain de professionnels en contact direct avec la réalité que vivent les entreprises marocaines depuis près d'un an, se veulent simples à mettre en œuvre pour produire des effets positifs immédiats et prennent, autant que faire se peut, une dimension incitative en remplacement du caractère punitif souvent déployé.

FONDS PROPRES:

La crise a montré la nécessité de renforcer les fonds propres des entreprises pour leur permettre de passer plus facilement les périodes de crise et d'être prêts pour préparer la reprise. Pour ce faire, il faut inciter les chefs d'entreprise à renforcer leurs fonds propres par une fiscalité incitative, tout en soutenant leur trésorerie.

CONSOMMATION:

La relance de la consommation est une priorité si on veut éviter une crise économique. Notre responsabilité de citoyen est de consommer local et de faire preuve de patriotisme économique. Nos propositions visent à permettre le déblocage de l'épargne des marocains avec une fiscalité incitative pour relancer la consommation et ainsi injecter de l'argent dans le circuit économique.

INVESTISSEMENT:

L'investissement étant le moteur de la croissance de demain, les propositions doivent être incitatives sans que le remboursement de la dette «Covid» puisse obérer la capacité de l'entreprise à investir.

ENTREPRENEURIAT :

Pour encourager l'entrepreneuriat nécessaire à la relance de l'économie, il convient d'offrir à tout entrepreneur ou

candidate à la création d'entreprise un cadre évolutif, adapté à chaque situation, et qui permette de dissocier la situation de l'entreprise de celle de l'entrepreneur, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la mise en place de structures juridiques inadaptées aux besoins de son activité.

DROIT DU TRAVAIL:

Il s'agit de simplifier le droit du travail, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises bénéficient de plus de souplesse car elles peuvent plus facilement adapter les règles légales à leurs spécificités.

La relance est conditionnée :

à l'agilité des TPE/PME et à leur capacité à investir et conquérir de nouveaux marchés. Or, les employeurs de ces entreprises hésitent à s'engager sur de nouveaux contrats et à embaucher en CDI dans la crainte du lendemain. En effet, si elles sont ensuite confrontées à une baisse d'activité, elles devront procéder à des licenciements avec les risques juridiques inhérents (risque de remise en cause par les tribunaux...) et le surcoût inhérent à ce contrat; il faut donc assouplir le recours au CDD, et au retour au travail des salariés et à leur mobilisation.

PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES:

Dans ce contexte si particulier, la détection des difficultés des entreprises fait l'objet de nombreuses discussions récurrentes car, plus l'on intervient tôt, plus l'entreprise a de probabilités de se redresser, d'être restructurée. Mais le dirigeant attend souvent le dernier moment pour agir. Des professionnels ont la volonté de renforcer leur engage-

ment en faveur des entreprises en difficultés et permettre ainsi à la plupart d'entre elles de rebondir.

FORMATIONS:

L'absence de compétences et de main d'œuvre qualifiée au Maroc dans des secteurs clés de nos économies ou des secteurs en forte tension. Le gouvernement doit initier un vrai plan de formation professionnelle au niveau national pour combler les besoins des entreprises et freiner la vague d'immigration.

NUMÉRIQUE ET INNOVATION:

La crise post-Covid-19 a montré la fragilité de notre économie et sa dépendance aux chocs extérieurs. Les pays qui ont le mieux résisté à la crise sont ceux qui ont opté pour une digitalisation avancée. Dans le contexte actuel, il est indispensable d'accélérer le développement du digital dans notre économie et de repenser nos modes de travail. Le numérique doit permettre de booster l'innovation dans tous les secteurs économiques. Ajoutant que cela doit être intégré dans tous les plans de relance sectoriels pour créer de l'emploi et améliorer la compétitivité de notre économie. Accélérer l'adoption des technologies du futur, accompagner les acteurs de l'écosystème (TPME, startups, auto-entrepreneurs, entreprises, administrations publiques...) dans le développement de leurs compétences dans les métiers du digital, instaurer une meilleure gouvernance du secteur et renforcer la souveraineté numérique restent des impératifs pour une relance économique pérenne. Il faut également lever les freins réglementaires à la dématérialisation des actes et des procédures et adopter les bonnes pratiques mises en place durant la crise.

INTELAKA

Impulsion de l'entrepreneuriat féminin par le wali de la région de Tanger-Tétouan-al Hoceïma

Dans le cadre de l'approche de proximité de la Wilya de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, dans le développement socio-économique de la Région, le Wali M. Mohamed M'HIDIA s'est mobilisé pour appuyer l'autonomisation économique de femmes, en visitant la plateforme (Incubateur) des Femmes Entrepreneures de la région TTA. Il a été reçu par Mme Chaïbia BALBZIOUI ALAOUI, présidente de l'Association des Femmes chefs des Entreprises du Maroc région TTA, M. EL MOUMNI Bouchta, Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi TTA, le référent de l'entrepreneuriat à l'université, professeur FERHANE Driss, le directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger(ENCGT) et M. MAGHNI Mohamed. Un échange fructueux et riche s'est



déroulé entre les femmes porteuses de projets qui étaient présentes et le Wali qui a exprimé son engagement inconditionnel pour les appuyer et leur faciliter l'accès à l'accompagnement et au financement de leurs projets. Etant donné le nombre timide et cho-

quant, des femmes bénéficiaires du programme INTELAKA qui ne dépasse pas 15%, au niveau national, cette visite va impulser et donner une nouvelle ère à l'appui à l'entrepreneuriat féminin dans la région TTA, dans ce sens l'implication davantage

de l'ensemble des acteurs, est nécessaire afin de consolider les actions existantes d'une manière ciblée et efficace, notamment le renforcement de la communication et la simplification des procédures, affirme Mme Chaïbia BALBZIOUI ALAOUI.

Il est à rappeler que le programme INTELAKA est un «Programme intégré d'appui et de financement des entreprises» qui s'articule autour de trois principaux axes, à savoir le financement de l'entrepreneuriat, la coordination des actions d'appui et d'accompagnement de l'entrepreneuriat au niveau des régions, et l'inclusion financière des populations rurales.

L'incubateur est un dispositif qui a pour objectifs d'accompagner les Femmes Entrepreneures dans leur parcours entrepreneurial.

Bien-être

Bonheur en Entreprise

L'art du care

Bien-être en période de crise

Par: Dr. Mariam Bendriss

2^{ème} P



Le Storytelling

La création de contenu

Chers lecteurs, nous continuons toujours notre discussion sur le sujet du storytelling mais cette fois nous le présenterons sur sa face digitale.

Comme vous le savez, les grandes marques sont plus présentes sur les réseaux sociaux que sur les pages des magazines et affiches publicitaires, et ces mêmes marques font appel à des influenceurs pour promouvoir leur image avec leur communauté. En quoi consiste ce nouveau métier d'influenceur? Et comment fonctionne le storytelling sur le plan digital? Nous savons tous que la persuasion est l'élément central de toute activité commerciale, l'influenceur ou le créateur de contenu utilise plusieurs méthodes et plateformes afin de convaincre sa communauté de faire de même.

Revenons aux sources, Le terme de créateur de contenu existait bien avant qu'il ne soit utilisé par tous les influenceurs pour nommer leur travail. Les agences de communication, les photographes et les vidéastes étaient déjà des créateurs de contenus pour les marques qu'elles représentent.

Actuellement, un créateur de contenu est une personne ayant une grosse communauté (followers) sur les réseaux sociaux. Cette personne est contactée par des marques pour produire des photographies, des vidéos ou encore des créations graphiques dans le but qu'elles soient utilisées dans la communication digitale de cette dite marque. Les influenceurs sont invités à réfléchir à un contenu qui puisse véhiculer le message que la marque souhaite faire passer tout en respectant le style de l'influenceur, c'est-à-dire les codes couleurs de son feed Instagram ou encore le ton humoristique d'une vidéo Youtube. L'influenceur est payé par la marque pour cette création artistique qui reflète son univers, dans un but purement commercial. Néanmoins y'a des marques qui proposent un cahier de charge au créateur de contenu qu'il doit respecter à la lettre mais aussi y'a des marques qui laissent carte blanche à l'influenceur afin de faire preuve de créativité.

Vous le savez très bien chers lecteurs Instagram est devenu un des leaders des réseaux sociaux avec Facebook et Youtube. Basé sur l'image, ce réseau social est un bon outil pour faire la promotion de produit qui cible une grande population de différents âges. La plateforme a même pensé à ajouter une mention «rémunérer par» afin de rendre le partenariat plus visible et transparent pour les followers des influenceurs et bien d'autres utilité Story, Reels Vidéo IGTV et bien évidemment le publier en mise en avant afin que ces derniers restent visibles à tout moment pour les followers ou visiteurs du profil de cet influenceur.

Je vous remercie de votre fidélité.